

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 23 février 2023****Nombre de
Conseillers**En exercice : **27**
Présent(s) : **22**
Votants : **25**

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 23 février 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M GILLE Martial, ROGNARD Evelyne a donné son pouvoir à M CASTELLANO Michel, GIRARDOT Clément a donné son pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absents : Mmes LAZE Gaëlle, BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. DELAFOSSE Loïc

N°11-2023 – Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement de l'eau, ventilation et climatisation

Annexe n°3 : Convention de groupement de commande

Rapporteur : M. CASTELLANO

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres entendent poursuivre les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commande notamment ;

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et ainsi que les communes de Brignais, Chaponost, Millery, Vourles, et les CCAS de Brignais et Chaponost ont des besoins communs dans le domaine de l'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation ;

Considérant qu'elles souhaitent grouper leur achat et qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commande dans le domaine de l'exploitation technique des installations thermiques, des ventilations et des climatisations.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Objet du marché	Membres potentiels du groupement	Coordonnateur
L'Exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation.	Ville de Brignais - CCAS de Brignais - CCVG - Ville de Chaponost - CCAS de Chaponost - Ville de Millery - Ville de Vourles	CCVG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commande « Exploitation technique des installations thermiques, des ventilations et des climatisations » telle qu'annexée au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUDELIN




Le secrétaire de séance
DELAFOSSÉ Loïc

